



**DELIBERATION**  
**COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Séance du 19 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 14 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

**Nombre de Membres**

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	14

**Présents** : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur ENGEL, Monsieur COISEL, Monsieur BLAIZOT.

**Absents excusés** : Monsieur TREFOUX a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR, Madame LEMOINE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame MOULIN, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Madame LENOEL,

**Absents** : Monsieur BENOIST

**Secrétaire de Séance** : Madame CARPENTIER

**24-109 – RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE LA NATIVITE ET SON CLOCHER.  
CONVENTION POUR LA REALISATION DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 22-079 du 22 septembre 2022, autorisant le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Notre Dame de la Nativité et son clocher,

Considérant qu'une procédure de consultation MAPA relatifs aux travaux a été lancée.

Considérant que la commune a reçu un accord d'autorisation de travaux portant sur un immeuble classé au titre des monuments historiques relatif à la restauration et confortement structurel du clocher et implantation d'un drain périphérique.

Considérant que dans le cadre de l'implantation d'un drain périphérique, des fouilles archéologiques doivent être menées.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer une convention pour la réalisation de fouilles archéologiques nécessaires pour l'implantation d'un drain périphérique.

VOTE : POUR : 14

Accusé de réception en préfecture  
014-211400668-20241219-24-109-DE  
Date de télétransmission : 26/12/2024  
Date de réception préfecture : 26/12/2024

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
**Thomas DUPONT-FEDERICI**

